AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 8-3-71 156746

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C.C.P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 1 au Bulletin n° 126 du mois de Mars 1971 — 3 Mars 1971

GRANDES CULTURES

DESHERBAGE CHIMIQUE DES BETTERAVES INDUSTRIELLES

Le désherbage chimique des betteraves industrielles s'est imposé au cours de ces dernières années, par suite de la pratique de plus en plus courante du semis en place.

Si la plupart des produits herbicides sont connus des betteraviers, différentes méthodes sont actuellement recommandées en fonction de la structure du sol et de la flore à détruire.

Nous nous bornerons à citer les matières actives utilisables pour le désherbage de cette culture.

Le DIALLATE et le TRIALLATE

Ils s'utilisent à la dose de 1,400 kg de matière active à l'hectare.

Ces produits, qui sont avant tout des anti-graminées, s'appliquent en pré-semis avec incorporation dans la couche superficielle du sol.

Le CYCLOATE

Il agit sur 6 à 8 cm de profondeur, en inhibant la germination des graines, en particulier des graminées (Vulpin, Pâturin, Agrostide, Folle avoine). Il s'utilise en pré-semis dans des sols bien préparés, avec incorporation sur 5 - 8 cm de profondeur, immédiatement après la pulvérisation, car ce produit est très volatil. Sa dose d'emploi est de 2.880 g de matière active à l'hectare.

Le LENACILE est efficace contre un grand nombre de mauvaises herbes, tant graminées que dicotylédones.

L'application doit être faite en pré-semis, suivie d'une incorporation dans le sol. La dose recommandée est de 0,800 kg de matière active à l'hectare en traitement généralisé, en distribuant au minimum 500 litres de bouillie à l'hectare, sous faible pression.

Le P.C.A.

Il agit sur la plupart des dicotylédones annuelles. Son efficacité sur Chénopodes et Sanves est excellente. Il s'applique avant le semis ou immédiatement après le semis, à la dose de 3,200 kg de matière active à l'hectare. Une incorporation à faible profondeur améliore l'efficacité du P.C.A., particulièrement en période sèche. Il possède en outre, une certaine action sur la Folle avoine.

Le PHENMEDIPHAME est un herbicide de post-émergence et agit principalement par absorption foliaire. Intervenir avant que la majorité des mauvaises herbes aient atteint le stade 2 à 4 feuilles. La dose recommandée est de 1 kg de matière active à l'hectare.

L'adjonction d'une huile spéciale au Phenmédiphame permet une meilleure efficacité du traitement et son exécution à une époque plus tardive.

.../...

113

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

CLOQUE DU PECHER

L'expérimentation conduite en 1970 a confirmé que l'application soignée d'un seul traitement, permet d'obtenir d'excellents résultats contre cette maladie, à condition d'effectuer ce traitement dès le début du gonflement des bourgeons.

On utilisera de préférence, parmi les fongicides homologués, le Zirame à 175 g de matière active/hl.

Les Sels de cuivre, à 500 g de M.A./hl, le Captane à 250 g de M.A./hl, le Ferbame à 175 g de M.A./hl, le Thirame à 175 g de M.A./hl et les associations de Zirame et de Cuivre, peuvent également être utilisés, ainsi que le Captafol, encore en autorisation provisoire de vente.

CORYNEUM, GNOMONIA, MONILIA

Contre ces maladies des arbres fruitiers à noyau, effectuer un traitement à base de Cuivre, dès le début du débourrement.

Les vergers de griottiers et les nouvelles plantations de mirabelliers, doivent nécessairement faire l'objet de ce traitement.

Utiliser 500 g de Cuivre métal à l'hectolitre.

CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Des foyers de Campagnols des champs sont observés depuis quelque temps dans différents secteurs de la Circonscription, notamment dans le SUNDGAU (cantons d'ALTKIRCH et de DANNEMARIE -68-).

Bien que ces foyers semblent assez localisés pour l'instant, ils risquent cependant, de s'étendre dangereusement si les conditions météorologiques à venir, devaient être favorables au développement des populations de Campagnols.

Dans les situations intéressées, une lutte pourrait être envisagée dès à présent, afin de réduire les populations existantes et, par là même, de limiter le nombre des reproducteurs.

En dehors des appâts classiques constitués par des graines imprégnées de Phosphure de zinc (à préparer obligatoirement par un pharmacien) ou de Crimidine, nous soulignons l'intérêt que présente l'emploi de la Chlorophacinone.

Cet anticoagulant a l'avantage d'être moins toxique pour le gibier. Il se présente sous forme de concentrat huileux pour préparation d'appâts, ou sous forme d'appâts prêts à l'emploi.

Pour des raisons d'efficacité et de protection du gibier, les appâts devront être obligatoirement placés dans les galeries des rongeurs.

! Rappelons qu'une lutte collective généralisée est toujours souhaitable. !

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Dernière Note : Supplément n° 1 au Bulletin n° 125 publié en date du 17 Février 1971.